



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

**Vaccination des personnes handicapées ou vivant avec une problématique de santé mentale**

**Le virus tue sans égard au lieu de résidence !**

**Montréal, 18 mars 2021.**  Le gouvernement du Québec annonçait hier que les personnes handicapées vivant dans des ressources intermédiaires ou de type familial (RI-RTF) et des ressources assimilées seront vaccinées au cours du mois d’avril. Le communiqué mentionne que cette mesure touche les personnes présentant un diagnostic de déficience intellectuelle ou physique et celles ayant un trouble du spectre de l’autisme.

Nous sommes déçus de cette solution très incomplète qui démontre une fois de plus l’invisibilité chronique des personnes ayant un handicap ou un trouble de santé mentale qui vivent dans la communauté. Rappelons que ces personnes, hébergées ou non, sont scientifiquement et politiquement jugées hautement vulnérables dans la plupart des pays et des provinces canadiennes. Elles vivent leurs différences en subissant des impacts disproportionnés de la pandémie et de sa gestion par les autorités gouvernementales.

Au Québec, depuis de nombreuses années, nos décideurs adoptent des lois et politiques favorisant la participation et l’inclusion sociale des personnes ayant un handicap ou un trouble de santé mentale. Pourtant, lorsqu’arrive le temps de protéger l’ensemble de ces personnes, qu’elles soient hébergées ou non, les reliquats de l’institutionnalisation reprennent le dessus dans le discours officiel.

C’est cette vision systémique du passé que l’on sert aux médias pour justifier l’inaction envers des personnes très vulnérables de toutes catégories d’âges qui vivent dans la communauté avec le support de leurs proches.

Malgré notre soulagement de voir que les personnes handicapées hébergées puissent recevoir la protection scientifiquement requise, il est consternant que les experts du Comité d’immunisation du Québec (CIQ) fassent fi des recommandations de l’OMS et de l’ONU mettant de l’avant les considérations relatives aux personnes que nous représentons et ne s’inspirent pas des actions prises dans de nombreuses autres juridictions. Nous sommes surtout consternés de l’abandon des personnes ayant des troubles sévères de santé mentale malgré leur vulnérabilité démontrée.

Notre déception est d’autant plus vive que nos voisins de l’Ontario viennent d’ouvrir la vaccination, entre autres, pour les personnes que nous représentons, emboîtant le pas à d’autres provinces canadiennes. Le gouvernement du Québec fait maintenant piètre figure comparativement à la France, au Royaume-Uni et à plusieurs États américains pour ne nommer qu’eux.

Lorsque l’heure du bilan de la gestion de cette pandémie sera venue, nous interpellerons la Protectrice du citoyen et la Vérificatrice générale du Québec afin que soit levé le voile d’invisibilité qui couvre depuis trop longtemps les personnes ayant un handicap ou des troubles de santé mentale. Constatant le silence de l’Office des personnes handicapées du Québec face aux enjeux que nous soulevons, nous espérons que cette organisation rendra elle aussi des comptes.

Monsieur le Premier Ministre, nous réitérons notre revendication et vous demandons de respecter ce qui est mis de l’avant par le gouvernement du Canada, l’OMS et l’ONU, en prenant les actions et les décisions qui s’imposent dans les prochains jours pour protéger l’ensemble des personnes en situation de handicap.

L’**Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l’intégration des personnes handicapées**(AQRIPH) est une instance nationale de défense des droits des personnes handicapées et des familles. Elle est formée de 17 regroupements régionaux qui eux rassemblent plus de 400 organismes de personnes handicapées, de familles et de proches partout au Québec.

La **Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec** (COPHAN), organisme à but non lucratif incorporé en 1985, a pour mission de rendre le Québec inclusif afin d’assurer la participation sociale pleine et entière des personnes ayant des limitations fonctionnelles et de leur famille. Elle regroupe plus de 45 organismes et regroupements nationaux et régionaux de personnes ayant tout type de limitations fonctionnelles.

**La Fédération québécoise de l’autisme** (FQA) est un regroupement provincial d’organismes et de personnes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste, ceux de sa famille et de ses proches. Depuis 45 ans, la FQA est la référence en autisme au Québec.

Le **Réseau communautaire en santé mentale (COSME)** a été formé en 2012. Il s’est donné pour mission de soutenir, mobiliser et représenter le secteur québécois de l’action communautaire en santé mentale. Font partie du COSME, 12 regroupements régionaux qui représentent plus des deux tiers des 450 organismes communautaires en santé mentale québécois.

La **Société québécoise de la déficience intellectuelle** a été créée en 1951 par des parents qui avaient à cœur le bien-être et la sécurité de leurs enfants ayant une déficience intellectuelle. Elle rassemble, informe et outille tous ceux et toutes celles qui souhaitent faire du Québec une société plus inclusive, où chacun peut trouver sa place et s’épanouir. Plus de 90 organismes et associations, plus de 150 employeurs et des milliers de familles à travers la province font déjà partie du mouvement.

-30-

**Contact médias :**

Isabelle Tremblay (AQRIPH) :  418 407-1664

Véronique Vézina (COPHAN) : 418 576-9750

Charles Rice (COSME) :  418 255-0698

Lili Plourde (FQA): 581 983-9430

Anik Larose (SQDI) : 514 725-7245